

République Française

\*\*\*\*\*

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de Barcelonnette

\*\*\*\*\*

Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	8	8

Procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 13 novembre 2025

Date de convocation  
05 novembre 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à douze heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du cinq novembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan BOUGUYON, Maire.

**Étaient Présents :**

Monsieur Yvan BOUGUYON, Madame Florence ALLEMANDI, Monsieur Joseph GARCIN, Madame Clémence GARCIER, Monsieur Miguel ORTUNO, Madame Rolande JACQUES, Monsieur Joël IGAU, Madame Chantal BONAGLIA.

**Absents(es) excusés(es) :**

Monsieur Pierre MAILLARD, Madame Sabine BLATTMANN, Madame Karine BENEDETTO, Madame Fabienne BANCILLON-BOE, Monsieur Jean-Claude DABROWSKI, Monsieur Christophe BARNEAUD, Madame Florence JOUVENT, Monsieur Frédéric MAURIN, Monsieur Hugues PARIS, Monsieur Yves BAUDRY, Monsieur Jean-Pierre FRANQUEBALME, Madame Patricia DOMANGE, Monsieur Christophe PICHET, Madame Wendy MATTERA, Madame Jocelyne GARINO.

Madame Florence ALLEMANDI a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

- 1- Enrichissement des collections du musée municipal, Musée de la Vallée – La Sapinière : De février à octobre 2025. **APPROUVEE – DL 2025/145**
- 2- Marché public de fourniture d'électricité 2026-2027. **APPROUVEE – DL 2025/146**

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. Délibérations approuvées.**

- Décision valant délibération n° 2025/122 : Marché de Travaux : Travaux de réfection de la chaussée chemin du Gaudissard.
- Décision valant délibération n° 2025/ 125 : Contrat de mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation du marché de fourniture d'électricité de la commune de Barcelonnette.
- Décision valant délibération n°2025/127 : FODAC 2025 – Installation de quatre feux verts récompenses Avenue Emile Aubert.
- Décision valant délibération n° 2025/ 140 : Stade Léon Signoret - Programme Petites Villes de Demain. Etude de faisabilité - Modification de la décision valant délibération n° 2025/123
- Décision valant délibération n° 2025/141 : Fixation des tarifs communaux
- Décision valant délibération n° 2025/ 142 : Création d'une sous-régie de recettes pour la salle de spectacles « El Zócalo ».
- Décision valant délibération n° 2025/143 : Tarifs Communaux – Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 6-12 ans.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Yvan BOUGUYON, Maire de la ville de Barcelonnette, à douze heures quinze.**

Il procède ensuite à l'appel des membres de l'assemblée délibérante et fait lecture des procurations.

**RAPPORT N°1 – DEL 2025/145 - OBJET : MUSEE – Enrichissement des collections du musée municipal, Musée de la Vallée – La Sapinière : De février à octobre 2025.**

**OBJET : MUSEE – Enrichissement des collections du musée municipal, Musée de la Vallée – La Sapinière. De février à octobre 2025.**

Rapporteur : Florence ALLEMANDI

Madame Florence Allemandi fait part à l'Assemblée de l'enrichissement des collections du musée municipal pour les mois de février à octobre 2025.

**1- 10 photographies du « Centro Mercantil » à Mexico**

Nouveau don porté par Monsieur Christian Honnorat. Vient enrichir l'Unité patrimoniale de photographie et documenter l'histoire du patrimoine monumental de l'Émigration ubayenne au Mexique. Il s'agit de tirages noir et blanc sous la signature du photographe Guillermo Kahlo.

**2- 1 lot de 24 plaques de verre issues du fonds Charlotte Lions Plisson**

Retrouvé et donné par Madame Brigitte Le Clézio-Lions pour compléter le fonds de plaques de verre de la photographe Charlotte Lions Plisson déjà confié au musée municipal pour être conservé et valorisé.

**3- 1 carte postale ancienne donnant à voir 3 chasseurs alpins italiens, 1918**

Nouveau don porté par le collectionneur Régis Moutier qui accompagne le musée municipal depuis de longues années.

**4- Emballage « Pain DIOGÈNE », Marseille**

Vient documenter l'histoire de la « boulangerie à grande échelle » fondée à Marseille par Diogène Thomé, l'ancien émigrant, natif de Jausiers, de retour du Mexique.

**5- « Bouquet de tournesols » par Marie-Louise Signoret**

Nouveau don porté par Monsieur Raymond Mistrali. Il s'agit d'une œuvre peinte par Marie-Louise Signoret (1894-1953), l'épouse d'Hippolyte Signoret, dont le musée a acquis le portrait monumental sous la signature du peintre mexicain Ángel Zárraga.

**6- 1 lot de cartes postales, objets et documents**

Nouveau don porté par les sœurs Gallard, descendantes d'Anselme Spitalier. Vient documenter le parcours de vie de l'ancien émigrant, directeur de la fabrique textile de *Rio Blanco*.

**7- 1 lot de textiles et accessoires**

Don de Florence Charpentier. Ont appartenu à la famille Aimé Derbez. Viendra compléter les collections textiles, fonds vallée de l'Ubaye.

**8- 1 couple de musiciens en plâtre**

Don porté par Laurence Bossy Campbell, qui associe un joueur de violon et une joueuse de cithare réalisés en plâtre teinté par Jean-Antoine BONHOMME (1819-1880).

**9- L'album photographique RAVA, exemplaire de François Arnaud**

**1 lot de cartes postales de l'Ubaye & 1 lot de tirages photographiques (Fours)**

Nouveaux dons portés par le collectionneur et généreux donateur Pierre Martin Charpenel qui, année après année, dote le musée municipal de pièces remarquables et d'archives intéressant l'histoire de la Vallée de l'Ubaye qu'il a rassemblé tout au long de son parcours.

L'ALBUM PHOTOGRAPHIQUE de la Vallée de Barcelonnette exécuté par Camille RAVA, photographe à Gap (sous la direction et pour le compte de la section de Barcelonnette du Club Alpin Français) date de 1879. Vient enrichir l'Unité patrimoniale de photographie du musée municipal.

#### **10- 1 porte-document en cuir ouvragé, Mexique**

Don porté par Janine Brochier. Ce porte-document a été offert par la famille mexicaine au père de la donatrice qui préside l'association « RANCURE patrimoine d'Oraison » et qui s'intéresse, aujourd'hui à l'histoire des familles « mexicaines » d'Oraison.

#### **11- Art populaire du Mexique**

Nouveau don porté par Henri Michel (famille Proal/Michel) qui confie au musée un lot de pièces d'art populaire rapportées du Mexique par son arrière-grand-père, Antoine Proal, rassemblant deux oiseaux en plumes et quatre céramiques en terre cuite (et peintes) de Tonalá.

#### **12- 1 portrait du chanoine Gastinel, 19<sup>e</sup> siècle**

Don porté par le docteur Xavier Gastinel qui œuvre à documenter l'histoire de la Vallée et de ses habitants depuis de longues années.

**CONSIDÉRANT** que ces dons enrichissent de manière heureuse les collections (et le parcours permanent de visite) mais aussi la programmation culturelle portée par le musée municipal ;

**VU** l'article L2242-1 du Code général des collectivités Territoriales ;

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré

Par 8 voix « Pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention »  
A l'unanimité

#### **DÉCIDE**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

**D'ACCEPTER** les nouvelles acquisitions qui viennent enrichir les collections pluridisciplinaires du musée de la Vallée et compléter les fonds déjà constitués.

##### **Article 2**

**DE VALIDER** ces nouvelles acquisitions effectuées à titre gracieux qui viennent enrichir la collection d'art populaire ; l'unité patrimoniale de photographies (le fonds Mexique & Ubaye) ; les collections textiles et le fonds dédié à la Mémoire de l'Emigration ubayenne au Mexique, en vue de leur inscription à l'Inventaire général des collections du musée de la Vallée.

##### **Article 3**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision y compris les reçus au titre des dons.

#### **Article 4**

**DE DIRE** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean – François Leca 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télerecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **RAPPORT N°2 – DEL 2025/146- OBJET : FINANCES - Marché public de fourniture d'électricité 2026-2027.**

##### **OBJET : JURIDIQUE – Marché public de fourniture électricité 2026-2027.**

Rapporteur : Monsieur Yvan BOUGUYON

Monsieur Yvan BOUGUYON explique que, le marché public de fourniture d'électricité arrivant à terme le 31 décembre 2025 à minuit, un nouveau marché doit être publié au mois de novembre pour une attribution avant la fin de l'année.

Ce nouveau marché, sera d'une durée de 2 ans et concernera 84 points de livraison appartenant à la commune, dont la consommation annuelle estimée pour 2024 est de 681 MWh (Mégawattheure). Le montant de ce nouveau marché est estimé à 150 000 € HT/an soit 300 000 € HT pour 2 an.

Les délais pour attribuer le marché étant de 5 heures entre la réception des offres et l'attribution du marché prévu le mercredi 3 décembre 2025 à 12h00, il convient que le Conseil Municipal puisse donner délégation à Monsieur le Maire de signer ce nouveau contrat.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**CONSIDÉRANT** la consultation publiée pour ce marché le 27 octobre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire au nouveau marché d'électricité pour 2026 et 2027 ;

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré

Par 8 voix « Pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention »  
A l'unanimité

#### **DÉCIDE**

### Article 1<sup>er</sup>

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à attribuer le nouveau marché d'électricité pour 2026 et 2027.

### Article 2

**D'AUTORISER**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, Monsieur le Maire à :

a) - poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique), selon la décision de l'acheteur,

b) - poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du code de la commande publique), selon la décision de l'acheteur.

### Article 3

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document se rapportant à cette décision dont le marché d'électricité pour les années 2026 et 2027.

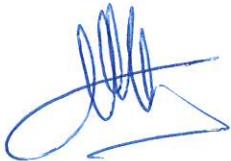
### Article 4

**DE DIRE** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télerecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H 15.

La Secrétaire de Séance,

Florence ALLEMANDI.



Le Maire,

Yvan BOUGUYON.

